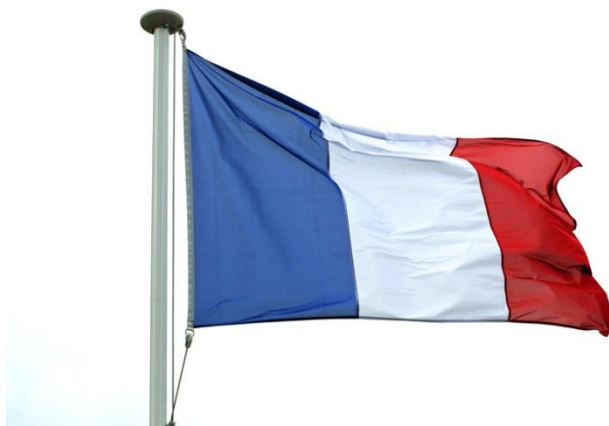




LETTRE N° 37

Novembre 2015

« *Les associations patriotiques* »



Maison des Associations Saint-Germainoises

Siège social 3, rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye

tél. 01 39 73 73 73

E-mail contact@mas-association.fr site web www.mas.asso.fr

Comité de rédaction : Catherine RIEUL et Marc MILOUTINOVITCH

NOUVELLES È NOUVELLES È NOUVELLES

Chers amis,

Une belle rentrée associative s'est ouverte avec l'Expo-associations le samedi 26 septembre sur la place du Marché-Neuf. Elle a permis, à l'image de l'an passé, de nous retrouver toujours très nombreux. Les quelques cent associations présentes ont accueilli un public curieux de changer et de s'informer. L'équipe du MAS a eu à cœur de faire de cette journée une réussite afin de resserrer le lien associatif et répondre au désir d'information et de rencontres de chacun.

Un grand merci aux services de la Ville pour leur aide technique efficace et pour la décoration florale qui a égayé les allées.

Le guide du MAS édition 2015/2016, disponible en version papier ou sur notre site, vous permettra de garder en mémoire, de largir les contacts et les liens utiles des associations rencontrées au cours de cette manifestation, et d'autres encore.

Une actualité toute proche à noter dans votre agenda :

Nous vous invitons le 24 novembre prochain à une conférence en salle multimédia, animée par le CRIB. Elle aura pour thème *la diversification des financements d'une association*. Nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire auprès du secrétariat du MAS.

Enfin, cette lettre est dédiée aux associations patriotiques. Elles ont à cœur de transmettre le devoir de mémoire des hommes qui ont honoré le pays de belles actions pour l'amour de leur patrie et pour que les valeurs collectives de liberté et de justice soient renforcées. Prenez le temps de les lire !

Nous vous souhaitons de poursuivre vos actions avec enthousiasme et ferveur, n'hésitez pas à solliciter notre aide et notre soutien ; nous aurons plaisir à vous rencontrer.

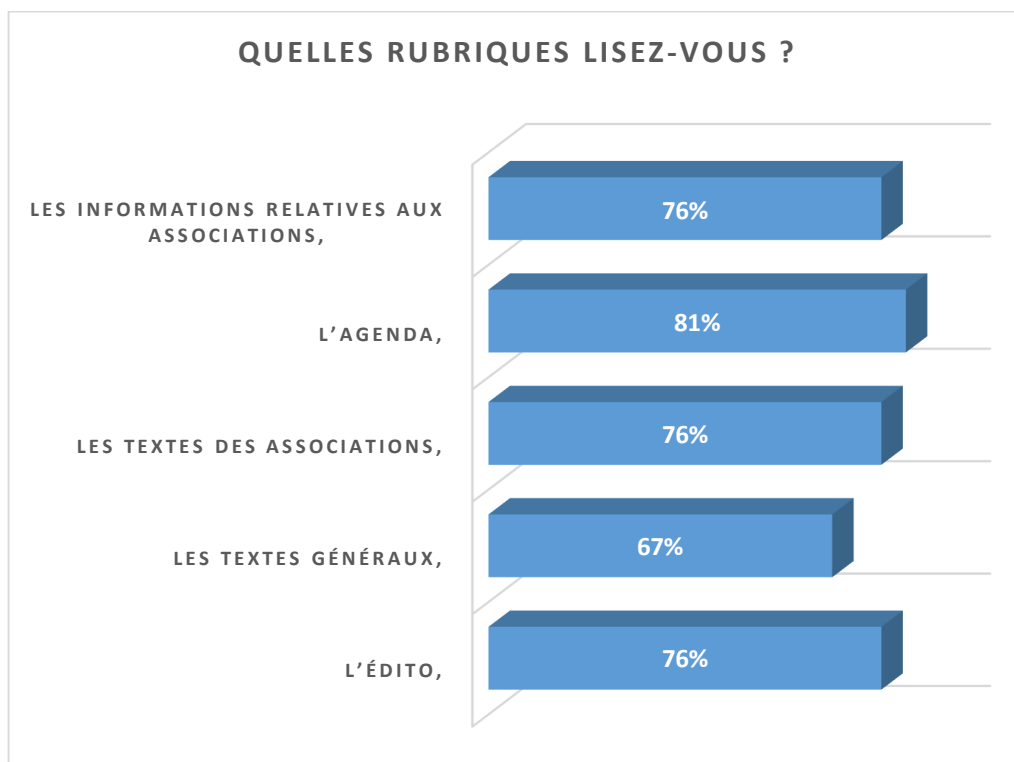
Bonne lecture et très belles fêtes de fin d'année à tous !

Françoise HUGOT, Présidente
et Catherine RIEUL, Administrateur . Comité de rédaction

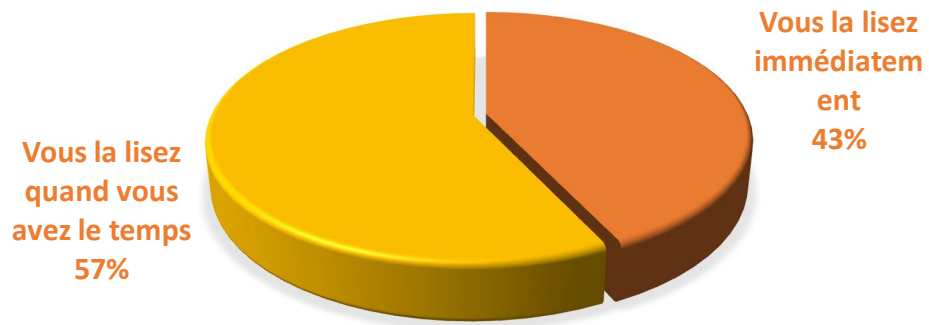
QUESTIONNAIRE « LA LETTRE DU MAS »

21 questionnaires ont été retournés.

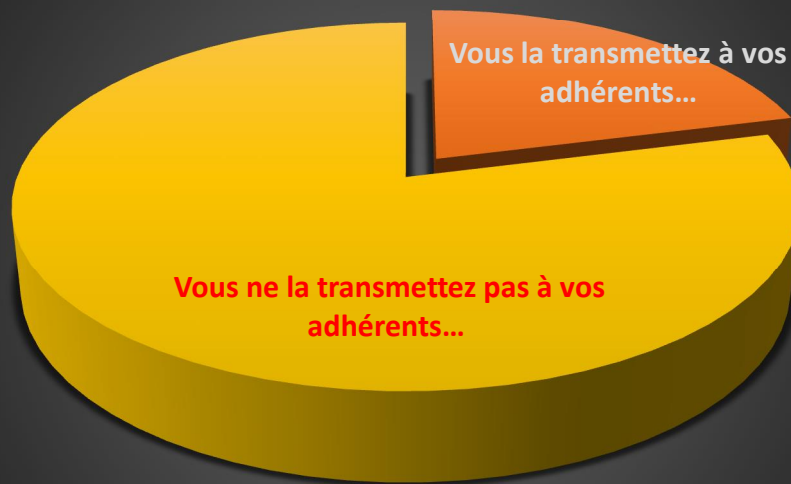
Sur le plan quantitatif, les réponses montrent ces résultats :



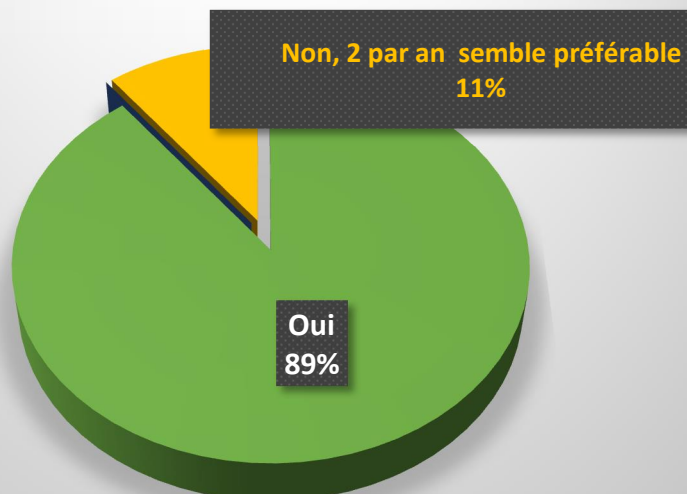
LORSQUE VOUS RECEVEZ LA LETTRE DU MAS



LORSQUE VOUS RECEVEZ LA LETTRE



LA FRÉQUENCE DE 3 PAR AN VOUS SEMBLE-T-ELLE BONNE ?



Au plan qualitatif, les commentaires sont les suivants :

Les raisons pour lesquelles la lettre du MAS n'offre pas l'intérêt attendu :

- « Peu concerné dans la vie des autres associations, ou trop thématique »

Les raisons pour lesquelles la Lettre du MAS est intéressante :

- « Meilleure connaissance des associations et excellent sur le plan de l'information et de la transmission car elles portent à notre connaissance des infos généralistes et pratiques. Elles font connaître d'autres associations ainsi que la vie associative de notre ville et l'actualité du MAS. La rubrique concernant la législation apporte des renseignements précieux. »

Les informations peu utiles :

- « Les thèmes qui n'intéressent que ceux qui sont concernés et ce qui est utile pour les uns semble inutile pour les autres. »

Les informations manquantes :

- « Plus de conseils juridiques et fiscaux et davantage d'informations sur les obligations liées aux associations. »

Les suggestions pour la Lettre du MAS :

- « L'ouvrir à 4 ou 5 associations différentes sans thème spécifique pour leur permettre de se faire connaître au sein du MAS et éventuellement permettre aux membres des associations de développer une intervention et pas seulement aux Présidents. »
- « La formule actuelle nous semble très satisfaisante mais un peu de couleur égayerait le texte. »

CONCLUSION :

La Lettre du MAS est un outil d'information et, pour la grande majorité des associations, elle ne mérite pas de commentaires particuliers.

Les réponses sont globalement positives, que ce soit pour l'intérêt de la Lettre, le taux de lecture de chaque rubrique ou la fréquence de parution.

Ce qui manque peut-être sont des notions juridiques ou techniques sur la gestion des associations et des questions spécifiques sur le fonctionnement du MAS.

Il est satisfaisant de trouver des encouragements et quelques idées à exploiter.

Toute l'équipe rédactionnelle se fera un plaisir de continuer à améliorer ce vecteur de communication. Et bien que la Lettre du MAS soit mise en ligne sur notre site, nous souhaiterions que vous puissiez la transférer systématiquement à vos adhérents afin qu'ils soient plus enclin à prendre connaissance des dernières actualités et puissent trouver les informations liées à leurs centres d'intérêt.

Marc MILOUTINOVITCH

LA VIE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ADHÉRENTES AU M.A.S.



Société des Membres de la Légion d'Honneur

Lorsque Napoléon Bonaparte, alors 1er consul, créa en 1802 l'ordre de la Légion d'Honneur, il voulait rassembler en une même famille tous ceux qui, par leurs actions, ont contribué à faire Honneur à leur Patrie.

Quel que soit leur domaine d'activités, militaire, art, culture, industrie, commerce, sport, services de l'État, service à leurs compatriotes, les légionnaires hommes et femmes sont membres d'une seule Cohorte.

La SMLH rassemble environ la moitié des membres de la Légion d'Honneur, c'est-à-dire près de 50000 hommes et femmes responsables, solidaires, qui ont en commun le souci :

- de concourir au prestige de l'ordre national de la Légion d'Honneur,
- de participer à des activités communes dans un esprit de fraternité,
- de seentraider mutuellement.

Présente sur tout le territoire national et à l'étranger, avec une structure territoriale en sections (généralement une par département) et comités (arrondissements ou équivalents), la SMLH dont la devise est HONNEUR, PATRIE, SOLIDARITE, constitue une cohorte vivante des Légionnaires.

Général SANDER



Union Nationale des Combattants (UNC)

L'UNC a été créée dès la fin de la grande guerre sous l'impulsion de deux figures emblématiques : Georges Clémenceau et le révérend père Brottier. Deux personnalités que tout opposait sauf les valeurs civiques et le respect des sacrifices de leurs camarades dans les tranchées.

Elle réunit depuis les militaires et victimes de guerre de tous les conflits (seconde guerre mondiale, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie, opérations extérieures) mais aussi tout citoyen ayant servi sous l'uniforme. Sa devise « Unis comme au front » !

Deux buts sont poursuivis :

- le respect du droit à réparation de tous les combattants et leur famille,
- le devoir de mémoire.

C'est à ces objectifs que se consacre le comité de Saint-Germain, avec nos camarades de Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly.

Des réunions sont planifiées et nous serions heureux de vous y accueillir les deuxième et quatrième dimanches de 10h30 à midi dans notre local ; la salle « René Gatissou » mis à notre disposition par la municipalité au 34, rue André Bonnenfant. Des sorties culturelles ou récréatives sont organisées.

Chaque année, au mois d'octobre, le comité ravive la Flamme de l'Arc de Triomphe et invite toute la population à y participer. Un accent particulier est mis sur les jeunes. C'est ainsi que cette année une cinquantaine d'élèves du collège Marcel Roby a participé, avec son encadrement, à cette cérémonie émouvante qui se déroule quotidiennement depuis 1923 sans interruption (même sous l'occupation). Ils étaient accompagnés de membres du Conseil Municipal Junior revêtus de leur écharpe.



Sur cette photo, prise avant la remontée des Champs Elysées, on aperçoit les élèves du collège précédés par les jeunes élus et la représentante de la municipalité, qui déposera une gerbe sur la dalle sacrée.



Le JNC de Saint-Germain réservera toujours le meilleur accueil à ceux qui souhaiteraient prendre contact avec elle et peut organiser à la demande des visites commentées de ses collections ou toute autre manifestation destinée à promouvoir les valeurs civiques et l'esprit de défense.

René LUGAND

BRÈVES JURIDIQUES

Comment modifier l'adresse de son siège social ?

La procédure est généralement inscrite dans les statuts. Lorsque rien n'est précisé, il convient de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), comme pour toute modification de statuts. Ceux-ci devront ensuite être communiqués en préfecture et au MAS.

La déclaration en préfecture peut se faire à l'aide d'un formulaire CERFA 19372*02 (disponible sur notre site internet). La publication de ces nouvelles coordonnées au Journal Officiel n'est pas obligatoire.

Ces démarches peuvent être effectuées en ligne sur : « Mon compte Asso » e-modification sur www.mon.service-public.fr .

En revanche, il n'est pas nécessaire de déclarer un changement de domiciliation lorsque l'adresse postale des locaux de l'association est différente de celle du siège social.

Comment dissoudre une association ?

Dissoudre une association revient à rompre le contrat associatif. Les statuts peuvent donner la marche à suivre. Les membres devront procéder à la liquidation du patrimoine et effectuer les déclarations nécessaires, notamment en préfecture.

Si les statuts ne prévoient pas la dissolution, il faut recourir à une Assemblée Générale Extraordinaire. Il est alors indispensable d'être précis bien indiquer sur la convocation l'ordre du jour, les résolutions à prendre ainsi que le quorum nécessaire pour la validité de l'AGE.

Un ou plusieurs liquidateurs sont nommés pour procéder à la liquidation. Leur première tâche est de mettre à jour la comptabilité et de faire l'état de tous les interlocuteurs avec lesquels une clôture des comptes est nécessaire. Il s'agira de régler les fournisseurs, faire rentrer les créances non recouvrées, résilier tous les contrats (bail, assurance, électricité, etc.) Si l'association emploie des salariés, elle est soumise à différentes démarches dont l'URSSAF.

Il faut ensuite décider de la dévolution des biens. L'association doit vérifier si elle a bénéficié de rapports avec droits de reprise et ensuite faire l'inventaire des biens restants. Sachant qu'aucun de ces biens ne peut être attribué à l'un des adhérents, l'association doit décider de leur destination. Les liquidateurs auront à rédiger un rapport détaillé.

Il faut enfin faire toutes les déclarations nécessaires.

(source : *Associations, Mode d'emploi*)

NOUVELLES ADHÉSIONS A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- **AODAI APSARA**
« Apporter une aide à des écoles et orphelins du Vietnam »
- **ARCADE**
« Approfondir la connaissance de la langue et de la culture russe / promouvoir les échanges culturels entre la France et le monde russe »
- **Bibliothèque Orange**
« Favoriser l'expansion de la lecture. »
- **France Parkinson**
« Promouvoir la recherche sur la maladie de Parkinson »
- **Neve Shalom**
« Organiser, dans les Yvelines, une communauté de tradition juive Massorti dans un esprit d'ouverture et de tolérance »
- **SEVE**
« L'assistance et la bienfaisance envers toute personne dans le besoin / l'ouverture d'œuvres à caractère social en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées ou handicapées »
- **Sport SG Elles**
« Faire la promotion du sport féminin au sein de la ville de Saint-Germain-en-Laye »

ADHÉSION AUX MUSÉES

La Maison des Associations peut vous faire bénéficier de la carte des Amis du Louvre et de la Carte blanche du musée d'Orsay à des tarifs préférentiels. N'hésitez pas à nous retourner les formulaires joints ! Renseignements au secrétariat du MAS.

A RETENIR

Chers Présidents d'associations, deux informations d'importance !

Nous vous rappelons que le parrainage d'une association nécessite votre acceptation de sa moralité autrement dit vous devez être au fait de leur engagement associatif et de leur adhésion totale aux valeurs qui sont les nôtres.

D'autre part, vous pouvez informer les associations qui demandent leur adhésion au MAS, que leur dossier de demande d'adhésion ne sera pas forcément validé pour paraître dans le Guide s'il parvient après le 15 mai. Un grand merci pour votre soutien !



14 et 15 novembre 2015 : En partenariat avec le MAS, exposition « Les vieux gréements de la Baie Sainte-Anne de Trégastel », salle des Arts de la Maison des Associations, 10h/13h et 15h/18h.

24 novembre 2015 à 19h : conférence avec le CRIB « Les sources de financement d'une association », salle multimédia de l'Hôtel de Ville.

19 janvier 2016 : V%ux de la Maison des Associations

**Du 23 décembre 2015 à 12h au 4 janvier 2015 à 14h
Fermeture de Noël**

CITIPART

Dans le cadre de notre projet européen CitiPart (Partenariat de villes pour la défense des valeurs européennes Solidarité, Tolérance et Paix), les associations impliquées dans la Solidarité pourront être contactées par les étudiants de SupdeVente / Saint-Germain-en-Laye. Nous les remercions de bien vouloir réserver un accueil favorable à ces étudiants qui leur poseront des questions sur l'association et leur engagement à l'intérieur de celle-ci.

La Maison de l'Europe des Yvelines, coordinateur du projet européen vous remercie de votre implication.

**La lettre du M.A.S. N° 38 aura pour thème
« Les arts »**

**Si vous êtes concernés par ce thème,
envoyez-nous vos textes dès maintenant,
ou contactez-nous pour figurer dans le prochain numéro.**